

Accueil>Législation et jurisprudence>Publication d'annonces officielles

Publication d'annonces officielles

Espagne

Sur quels sites web sont publiés les avis officiels?

Les avis officiels sont publiés dans les journaux officiels qui correspondent aux différents niveaux territoriaux de la structure administrative de l'Espagne. Tous les journaux sont publiés en édition électronique, officielle et authentique, et proposent des services de bases de données permettant de trouver les avis publiés.

Les sites web sont les suivants:

L'État central: <https://www.boe.es>

Les 17 Communautés autonomes et les 2 Villes autonomes: il est possible d'accéder à tous les sites web via https://www.boe.es/legislacion/otros_diarios_oficiales.php#boletines_autonomicos

Les entités locales (journaux officiels de la province): il est possible d'accéder à tous les sites web via https://www.boe.es/legislacion/otros_diarios_oficiales.php#boletines_provinciales

Quels types d'annonces sont publiés?

les actes administratifs (questions relatives au personnel, décisions administratives, décisions rendant publiques certaines procédures administratives)

les avis d'adjudication publique

les avis de signification infructueuse

certaines avis émis par les juridictions

Quelles sont les organisations dont les avis officiels sont publiés?

Toutes les administrations publiques, chacune dans son propre journal officiel.

Toutes les juridictions.

L'accès aux avis officiels est-il gratuit?

Oui.

Quels sont les types de recherches possibles?

en texte libre (y compris le nom des personnes)

par type d'avis

par organisation émettrice

par date d'émission

par date de publication

par numéro officiel

Quand les avis officiels ont-ils été rendus disponibles au format électronique?

La loi autorisant la publication électronique des journaux officiels a été adoptée en 2007.

Est-il possible de conserver les résultats des recherches et d'envoyer des notifications lorsque les critères sont remplis?

Oui pour le journal officiel de l'État (Boletín Oficial del Estado) et pour la majorité des journaux officiels des Communautés et Villes autonomes. En ce qui concerne les journaux officiels de la province, cette fonction n'est pas généralisée.

Les avis officiels sont-ils en libre disposition sous la forme de données ouvertes? Dans l'affirmative, où se trouvent le répertoire ou les informations techniques?

La politique d'ouverture des données dépend de chaque journal officiel: certains d'entre eux proposent des données ouvertes au format .xml.

Dernière mise à jour: 17/01/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.